(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication: **0 021 900**
A1

(12) # DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 80400773.0

(22) Date de dépôt: 30.05.80

(51) Int. Cl.³: A 45 D 34/00
A 45 C 11/00

(33) Priorité: 06.06.79 FR 7914480

(43) Date de publication de la demande:
07.01.81 Bulletin 81/1

(84) Etats Contractants Désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: Parfums GIVENCHY Société Anonyme
74 Rue Anatole France
F-92300 Levallois Perret(FR)

(72) Inventeur: de Givenchy, Jean-Claude
5 rue des Sablons
Paris 15ème(FR)

(74) Mandataire: Baudin, Robert
Cabinet R. Baudin 10 rue de la Pépinière
F-75008 Paris(FR)

(54) **Ecrin-présentoir.**

(57) L'écrin formant présentoir, notamment pour flacon de parfum, comporte un boîtier en deux parties articulées (1,2) l'une sur l'autre autour d'un axe (3) longitudinal commun, et est caractérisé en ce que chaque demi-boîtier présente, à sa partie inférieure, une aile transversale et horizontale (5,6) s'engageant, en position de fermeture dans l'autre demi-boîtier, les deux ailes étant superposées et formant ensemble une embase, en position d'ouverture, pour l'article logé dans l'écrin. Cet article est porté par un support (11) solidaire d'un axe vertical (12) traversant des lumières (8,10) formes courbes menagées dans les deux ailes des deux demi-boîtiers.

L'écrin-présentoir est utilisé pour l'emballage et la présentation, notamment de flacons de parfumerie.

Fig. 2

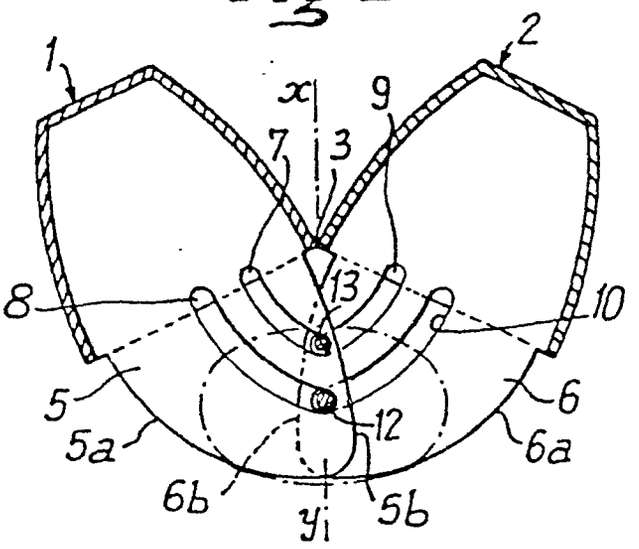

EP 0 021 900 A1

Ecrin-Présentoir

La présente invention concerne un écrin formant présentoir lorsqu'il est ouvert, cet écrin étant destiné à contenir et à présenter des articles divers tels que notamment des flacons de parfums.

On connaît déjà des écrins pour différents articles tels que des articles de luxe, ces écrins étant constitués d'un boîtier en deux parties articulées l'une sur l'autre de manière à pouvoir s'ouvrir en vue de la présentation de l'article contenu.

La présente invention concerne un écrin dans lequel l'article contenu et présenté est maintenu d'une façon particulièrement attractive.

Suivant l'invention cet écrin formant présentoir, notamment pour flacon de parfum, comportant un boîtier en deux parties articulées l'une sur l'autre autour d'un axe longitudinal commun, est caractérisé en ce que chaque demi-boîtier présente, à sa partie inférieure, une aile transversale et horizontale s'engageant, en position de fermeture dans l'autre demi-boîtier, les deux ailes étant superposées et formant ensemble une embase, en position d'ouverture, pour l'article logé dans l'écrin, et en ce que l'article est porté par un support solidaire d'un axe vertical traversant des lumières de formes courbes ménagées dans les deux ailes des deux demi-boîtiers.

Les lumières courbes ménagées dans les deux ailes peuvent être en forme d'arcs de cercle centrés sur l'axe d'articulation des deux demi-boîtiers ou bien encore elles peuvent avoir une autre forme courbe provoquant un éloignement du support de l'article par rapport à l'axe d'articulation des deux demi-boîtiers, lors du mouvement d'ouverture de l'écrin. Dans ce dernier cas l'écrin suivant l'invention offre l'avantage que l'article qu'il contient se trouve être avancé, pendant le mouvement d'ouverture de l'écrin, si bien qu'il peut être plus commodément observé.

On décrira ci-après, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de la présente invention en référence au dessin annexé sur lequel :

La figure 1 est une vue en élévation de l'écrin formant présentoir suivant l'invention, en position ouverte.

La figure 2 est une vue en coupe horizontale faite suivant la ligne II-II de la figure 1.

La figure 3 est une vue en coupe horizontale, semblable à celle de la figure 2, en position d'ouverture partielle.

La figure 4 est une vue en coupe horizontale, semblable à celle de la figure 2, en position de fermeture totale de l'écrin.

La figure 5 est une vue en coupe verticale partielle faite suivant la ligne V-V de la figure 4.

La figure 6 est une vue en perspective de l'écrin fermé.

L'écrin suivant l'invention est constitué de deux demi-boîtiers 1 et 2, de même forme cylindrique, ces deux demi-boîtiers étant articulés l'un sur l'autre autour d'un axe longitudinal et vertical 3. Ces deux demi-boîtiers peuvent avoir n'importe quelle forme désirée, en section droite horizontale, suivant l'aspect esthétique que l'on veut obtenir. Ces deux demi-boîtiers sont creux et ils sont appliqués l'un sur l'autre, en position

de fermeture, comme il est représenté sur les figures 4 et 6. A l'intérieur l'écrin peut contenir n'importe quel article, par exemple un flacon de parfum 4 indiqué en trait mixte sur la figure 1.

Suivant l'invention les deux demi-boîtiers 1 et 2 comportent, à leurs parties inférieures, des ailes horizontales et transversales respectives 5 et 6. Ces ailes viennent avantageusement de moulage avec le restant des deux demi-boîtiers 1 et 2, lorsque l'écrin est réalisé en totalité en matière plastique. En position de fermeture l'aile 5 du demi-boîtier 1 est engagé dans l'autre demi-boîtier 2, tandis que l'autre aile 6 de ce demi-boîtier 2 est, elle, engagée dans le demi-boîtier 1. Ces deux ailes sont superposées et se trouvent à proximité immédiate l'une de l'autre; les bords externes 5a et 6a des ailes 5 et 6 ont la forme d'arcs de cercles centrés sur l'axe d'articulation 3 des deux demi-boîtiers 1 et 2.

Dans l'aile 5 sont ménagées deux lumières courbes, à savoir une lumière interne 7 et une lumière externe 8, ces deux lumières étant parallèles entre elles. De la même façon, deux autres lumières courbes sont ménagées dans l'autre aile horizontale 6, à savoir une lumière interne 9 et une lumière externe 10. Les lumières internes 7 et 9 d'une part et externes 8 et 10 d'autre part sont symétriques par rapport au plan vertical de symétrie x, y passant par l'axe d'articulation 3. Les lumières ménagées dans les ailes 5 et 6 peuvent avoir la forme de cercles centrés sur l'axe d'articulation 3 ou d'autres formes. Il est particulièrement avantageux que la distance entre les diverses lumières 7 - 10 et l'axe d'articulation 3 aille en croissant de l'extrémité située du côté des demi-boîtiers 1 et 2 vers l'extrémité opposée qui est proche des bords 5b et 6b des ailes 5 et 6.

L'article logé dans l'écrin, tel qu'un flacon 4, est porté par un support 11 qui est solidaire d'un axe vertical 12 traversant les deux lumières externes 8 et 10 des deux ailes 5 et 6. Cet axe 12 est avantageusement constitué par un rivet. Par ailleurs le support 11 est solidaire d'un ergot 13 s'étendant vers le bas et qui est engagé dans les deux lumières internes 7 et 9 des ailes 16.

Le support 11 de l'article 4 est ainsi lié en deux points aux deux ailes 5 et 6, ces deux points étant constitués par l'axe 12 et l'ergot 13. Ce support 11 ne peut donc pratiquement pas pivoter sur lui-même autour de l'axe 12, du fait de la retenue assurée par l'ergot 11.

Par ailleurs, par suite de la forme particulière des lumières courbes 7 à 10, le mouvement d'ouverture des deux demi-boîtiers 1 et 2 de l'écrin provoque une translation du support 11 vers l'extérieur, comme il apparaît clairement à l'examen des figures 2 et 4. En effet l'axe 12 du support 11 qui est guidé dans les lumières externes 8 et 10, se décale progressivement vers l'extérieur, au fur et à mesure du mouvement d'ouverture, l'ergot 13 faisant de même dans les lumières internes 7 et 9.

Revendications du brevet

1. Ecrin formant présentoir, notamment pour flacons de parfums, comprenant un boîtier en deux parties articulées l'une sur l'autre autour d'un axe longitudinal commun, chaque demi-boîtier présentant, à sa partie inférieure, une aile transversale et horizontale s'engageant, en position de fermeture, dans l'autre demi-boîtier, les deux ailes étant superposées et formant ensemble une embase, en position d'ouverture, pour l'article logé dans l'écrin, cet article étant porté par un support horizontal caractérisé en ce que le support (11) de l'article (4) est solidaire d'un axe vertical (12) traversant des lumières (8, 10) de formes courbes ménagées dans les deux ailes (5, 6) et est libre en translation par rapport aux deux demi-boîtiers (5, 6).

2) Ecrin suivant la revendication 1, caractérisé en ce que chacune des deux ailes transversales et horizontales (5, 6) des deux demi-boîtiers (1, 2) présente une paire de lumières courbes parallèles (7, 8) et (9, 10).

3) Ecrin suivant la revendication 2, caractérisé en ce que l'axe (12) du support (11) de l'article traverse les deux lumières externes (8, 10) ménagées dans les deux ailes (5, 6).

4) Ecrin suivant la revendication 3, caractérisé en ce que le support (11) est solidaire d'un ergot (13) s'étendant à travers les lumières internes (7, 9) ménagées dans les deux ailes (5, 6).

5) Ecrin suivant l'une quelconque des revendications 2 à 4, caractérisé en ce que les deux paires de lumières courbes (7, 8) et (9, 10) sont symétriques par rapport à un plan (x, y) passant par l'axe d'articulation (3) des deux demi-boîtiers (1, 2).

6) Ecrin suivant l'une quelconque des revendications

Fig:1

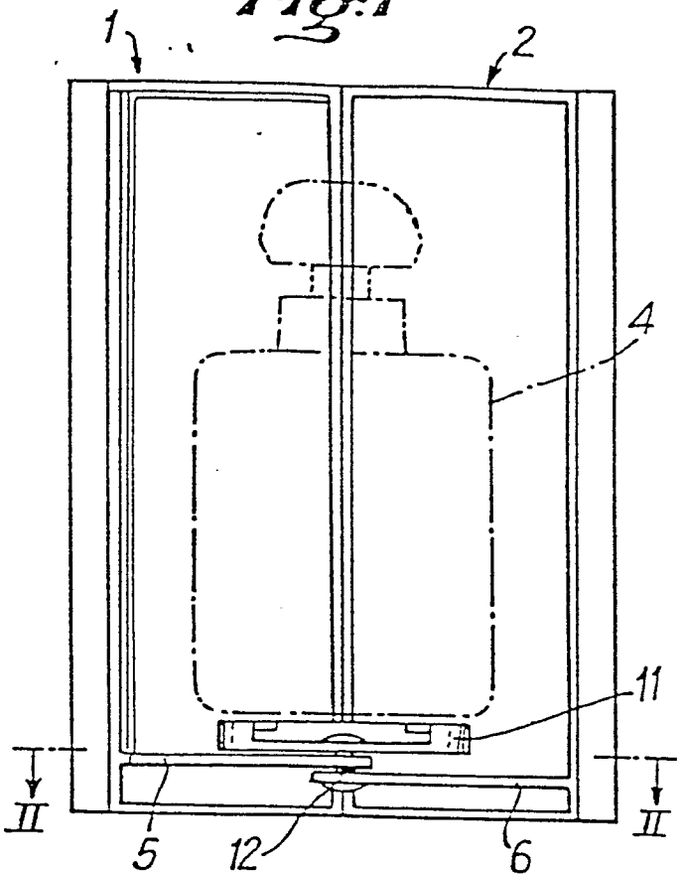

Fig:2

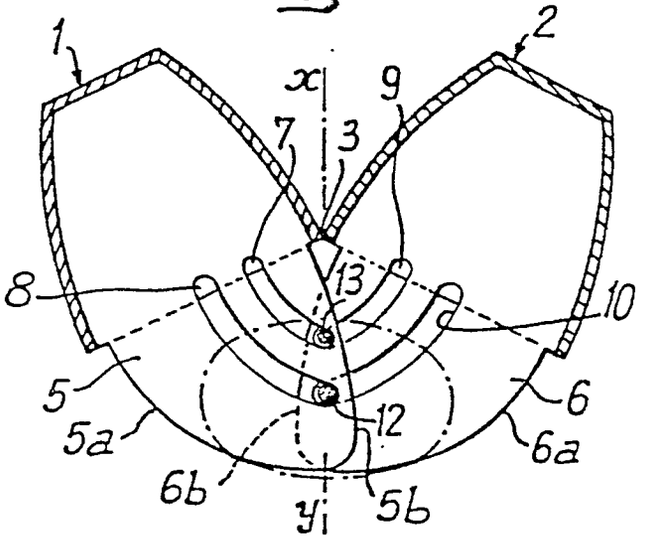

Fig:3

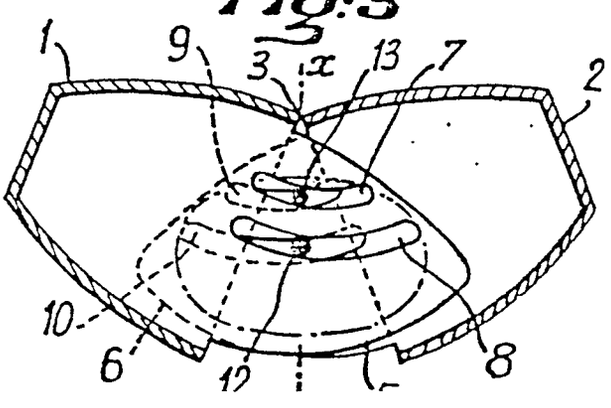

Fig:4

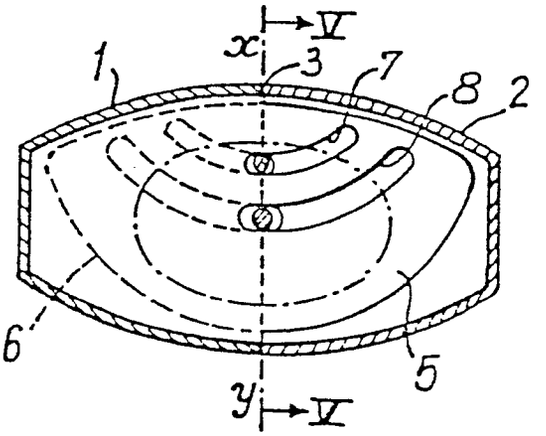

Fig:5

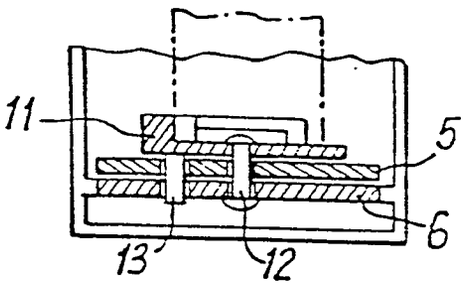

Fig:6

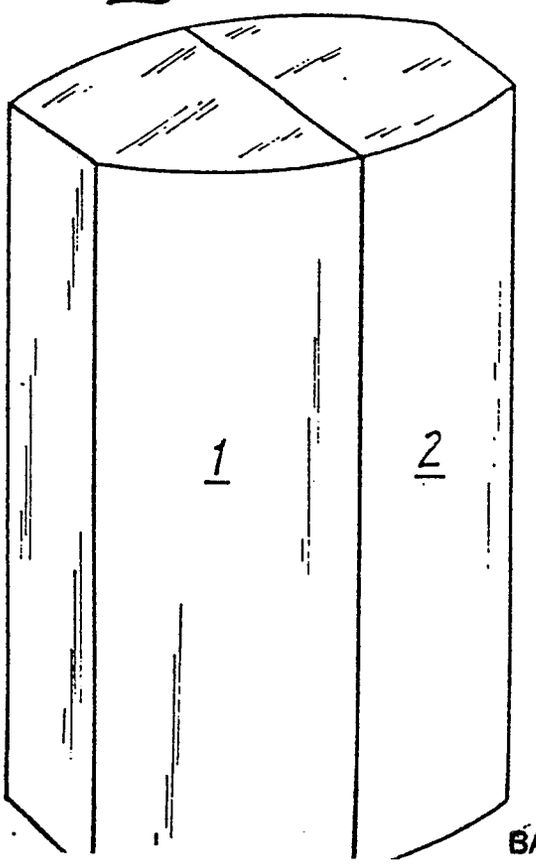

BAD ORIGINAL

0021900

Numéro de la demande

EP 80 40 0773

Office européen des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée
	DE - C - 49 325 (REYNOLDS) * En entier *	1
A	CH - A - 595 078 (EMBADAC) * Revendication 1; figures 1,2 *	1
A	US - A - 1 698 510 (REUTTER) * Figures 1-4 *	1
A	FR - A - 1 481 090 (VIOTTE) * Figure 1 *	1

CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)

A 45 D 34/00
A 45 C 11/00

DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³)

A 45 C
A 45 D
A 47 F
B 65 D

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

X: particulièrement pertinent
A: arrière-plan technologique
O: divulgation non-écrite
P: document intercalaire
T: théorie ou principe à la base de l'invention
E: demande faisant interférence
D: document cité dans la demande
L: document cité pour d'autres raisons

&: membre de la même famille, document correspondant

Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications

Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
La Haye	09-09-1980	SIGWALT